

Annexe I – Coursus des conservatoires classés
A - Coursus “musique ”

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Éveil Initiation	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouvrir et affiner les perceptions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique, ● Pratique collective du chant, activités corporelles, expression artistique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Possibilité d'éveil ou d'initiation conjoint musique, danse et théâtre, ● Durée hebdomadaire des cours : entre une heure et trois heures. ● Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge. ● Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation non formalisée
1° cycle	<ul style="list-style-type: none"> ● Construire la motivation et la méthode, ● Choisir une discipline, ● Constituer les bases de pratique et de culture. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels, ● Pratiques vocales et instrumentales collectives, ● Pratiques individualisées de la discipline choisie. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Éveil ou initiation préalable non obligatoire. ● Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 3h et 5h dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel ● Durée du cycle : entre 3 et 5 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation continue, dossier de l'élève, ● Examen de 1° cycle qui donne un accès direct au 2° cycle.
2° cycle	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - une bonne ouverture culturelle, - l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, - la capacité à tenir sa place dans une pratique collective. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux d'écoute, ● Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, ● Pratiques vocales et instrumentales collectives, ● Pratiques individualisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée du cursus : entre 3 et 5 ans ● Durée hebdomadaire des cours : entre 4h et 7h pour le cursus diplômant dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel. ● Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation continue, dossier de l'élève, ● examen terminal, ● Cycle conclu par le brevet de fin de 2° cycle <p>Le brevet donne accès au 3° cycle et à l'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial.</p> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé

A partir de la fin du 2° cycle, deux orientations sont possibles :

I - 3° cycle de formation à la pratique amateur

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
3° cycle (CEM)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet artistique personnel • Accéder à une pratique autonome • Acquérir des connaissances structurées • S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur, • Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique, • Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs, • Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique en amateur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables • Durée entre 2 et 4 ans (volume minimum d'environ 300 heures) • Passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal <p>Cycle conclu par le certificat d'études musicales (CEM)</p>
Formation continuée ou complémentaire*	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou • Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée directe possible sur projet • Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique en amateur • Durée en fonction du contrat et du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé » • Attestation validant les enseignements suivis dans le « parcours sur contrat personnalisé »

*Cette orientation s'adresse aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaite se perfectionner dans un domaine particulier.
ou qui souhaite

II - Cycle d'enseignement professionnel initial de musique

Le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national d'orientation professionnelle de musique sont précisés dans un décret et un arrêté spécifique.

Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
<ul style="list-style-type: none">● Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle● Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none">● Pratique soutenue dans une dominante● Modules de pratiques collectives et de culture● Projet personnel● Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales	<ul style="list-style-type: none">● Examen d'entrée● Durée des études entre 2 et 4 ans● Volume global de 750h dont une heure hebdomadaire minimum d'enseignement à caractère individuel● Parcours de formation personnalisé● Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante	<ul style="list-style-type: none">● Évaluation continue, dossier de l'élève● Examen terminal organisé à l'échelon régional● Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)